

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Ordinations. — V A propos de l'édition vaticane. — VI Informations religieuses. — VII Apostolat de la prière. — VIII Aux prières. — IX Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières.

## OFFICES DE L'EGLISE

### Le dimanche, 11 juillet

Fête de la DÉDICACE DES ÉGLISES, *double de 1<sup>e</sup> cl. avec oct.* ; mém. du 6<sup>e</sup> dim. ; à la secrète de la fête, on omet les mots entre parenthèses dans les églises qui ne sont pas consacrées ; préf. de la Trinité ; Ev. du dim. à la fin. -- Aux II vêpres, mém. de saint Jean Gualbert et du dim.

*Dans les églises consacrées on allume en ce jour douze cierges fixés aux murailles à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême. Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées, mais seulement bénites. On peut aussi allumer ces cierges au jour octave dimanche prochain, mais ce n'est pas la coutume.*

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

### Le dimanche, 18 juillet

*On fait en ce jour la solennité des titulaires qui n'ont pu être célébrés dimanche dernier, parce que l'église est consacrée, ainsi que les suivants :*

**DIOCÈSE DE MONTRÉAL.**— Du 8 juillet, Ste Elisabeth du Portugal (Montréal) ; du 15 juillet, S. Henri (Montréal) ; du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (dessertes de LaColle et des Italiens à Montréal).

**DIOCÈSE D'OTTAWA.** — Du 8 juillet, Ste Elisabeth du Portugal (Cantley) ; du 14 juillet, S. Bonaventure (Britannia) ; du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (Duhamel) ; du 18 juillet, S. Camille (Farrelton).

**DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.** — Du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (Valmont); du 17 juillet, S. Alexis (des Monts); du 18 juillet, S. Camille (Cookshire).

**DIOCÈSE DE NICOLET.** — Du 14 juillet, S. Bonaventure (Upton); du 15 juillet, S. Frédéric (Drummondville).

**DIOCÈSE DE PEMROKE.** — Du 15 juillet, S. Henri (Boissonnault); du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (La Passe).

**DIOCÈSE DE JOLIETTE.** — Du 15 juillet, S. Henri (Mascouche); du 17 juillet, S. Alexis. J. S.

#### Prières des Quarante-Heures

MARDI,	13	JUILLET	— Sainte-Marguerite.
JEUDI,	15	"	— Notre-Dame-du-Mont-Carmel.
SAMEDI,	17	"	— Saint-Arsène.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 2 juin 1909.



A dernière semaine de mai a été importante pour l'Église en Italie. Mais il faudrait cependant que les catholiques se gardassent de chanter trop vite victoire. L'extrême-gauche et les socialistes ont voulu livrer bataille au ministère italien sur les congrégations religieuses. Ce n'est point qu'ils espérassent une victoire. Ils savaient que le gouvernement ne marcherait pas et que la Chambre serait de son avis. Mais cette pointe, cette grosse escarmouche si l'on veut, avait son but. C'était de réveiller la question des communautés religieuses; de la montrer, grâce à des calomnies habiles, sous un jour faux; d'en faire parler les journaux; de semer l'agitation dans le pays. De plus en accusant le ministère de cléricalisme, on voulait lui faire donner des gages d'anticléricalisme, qui, platoniques aujourd'hui, auraient pu passer demain dans l'ordre des faits. Pour tous ces motifs,

l'extrême gauche résolu d'un parti se compte moins. Il lutte, donc il est contre l'Église et Notre

— L'orateur des socialistes et républicain, dont le discours est contre ce qu'il appelle la religion chrétienne, l'autre, et que par conséquent les ennemis de l'Italie. Paissent les prêtres et surtout les religieux supprimés; mais ils se font en 1866. Ils accaparent la loi qui a ordonné le divorce ainsi pendant trois quarts de siècle. Ce qui touche du doigt la grande question plus menaçant.

— Au recensement religieux et 28,172 religieux devenus 7,792 religieux. L'*Annuario ecclesiastico* indique une augmentation considérable de 8,342; les religieux novices et postulantes on trouve que le Latium a 5,353 moniales; la Toscane a 5,072 religieuses; et avec 888 personnes, et 4,122 religieuses. Récemment y compris celle qui devraient avoir le

l'extrême gauche résolu de donner bataille. Car la vitalité d'un parti se compte moins par ses victoires que par ses combats. Il lutte, donc il vit. Et puis, elle satisfaisait sa haine contre l'Eglise et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— L'orateur des socialistes fut M. Chiesa, député anticlérical et républicain, dont le discours se composa de tirades violentes contre ce qu'il appelait l'*armée ennemie*. Ces messieurs, confondant le règne temporel du Saint-Siège avec la pratique de la religion chrétienne, déclarent que l'un ne va pas sans l'autre, et que par conséquent tous les catholiques sont les ennemis de l'Italie. Parmi ces catholiques, les plus à craindre sont les prêtres et surtout les religieux. Le gouvernement les a supprimés ; mais ils sont plus nombreux aujourd'hui qu'en 1866. Ils accaparent les plus belles villas, et cela en fraude de la loi qui a ordonné leur suppression. Et M. Chiesa donnait ainsi pendant trois quarts d'heure des statistiques pour faire toucher du doigt la grandeur du péril qui devenait de jour en jour plus menaçant.

— Au recensement de 1881, disait-il, il y avait en Italie 7,191 religieux et 28,172 religieuses. Dix ans après, ces chiffres étaient devenus 7,792 religieux et 40,251 religieuses. Si nous prenons l'*Annuario ecclesiastico* italien de cette année, il y a encore augmentation considérable. Les religieux sont passés au chiffre de 8,342 ; les religieuses à celui de 31,653 non comprises 10,000 novices et postulantes. Si on répartit ces chiffres par provinces, on trouve que le Latium (la province romaine) a 1,808 religieux et 5,353 moniales ; la Campanie (Napolitain) 1,239 religieux et 5,072 religieuses ; en Sicile, il y a 45 monastères d'hommes avec 888 personnes, et 168 monastères de femmes qui renferment 4,122 religieuses. Rome comprend 67 maisons généralices, « y compris celle qui a été supprimée par les lois du Piémont, qui devraient avoir leur application dans les autres provinces »,

-D. du Mont-Carmel  
18 juillet, S. Camille

nture (Upton) ; du 18

Boissonnault) ; du 16

Mascouche) ; du 17  
J. S.

res

ite.

-Mont-Carmel.

## MAINE

Le 2 juin 1909.

importante pour  
cependant que les  
nter trop vite vic-  
ont voulu livrer  
ations religieuses.  
Ils savaient que  
a Chambre serait  
carmouche si l'on  
question des com-  
e à des calomnies  
les journaux ; de  
accusant le minis-  
donner des gages  
hui, auraient pu  
tous ces motifs,

allusion à la Compagnie de Jésus. Et il concluait par ce tableau : « Maintenant, nous avons 4,232 monastères (il y en a eu 800 de plus en 8 ans) et 2,878 instituts gouvernés par des religieux. Ces instituts ont ensemble 155,000 enfants, garçons et filles. Que dites-vous de ces chiffres ? » Mais alors la voix d'un député s'éleva et fit entendre ces paroles : « C'est vous qui entreprenez nos instituts religieux en y envoyant vos fils ». Inutile de dire l'hilarité subite qui secoua tous les bancs de la Chambre, car l'observation tombait, comme on dit, à pic.

— Le ministre de grâce et justice répondit à M. Chiesa. Certes on ne peut pas louer son discours. C'est celui d'un doctinaire qui refuse de suivre ses doctrines. Il est anticlérical mais veut la tolérance. Il défendra la suprématie de l'État mais sans partir en guerre. Ces contradictions voulues constatées, il y a cependant de fort bonnes choses dans ce discours. Son grand argument pour la solution de la question religieuse en Italie a été que les ministres ses prédécesseurs, certainement anticléricaux, comme Zanardelli, se sont posé le problème et n'ont pas voulu le résoudre, attendant que les choses s'arrangeassent d'elles-mêmes, et ne trouvant pas dans le développement des instituts religieux un péril pour l'État.

— La situation des Jésuites est fort curieuse. Supprimés dans le Piémont, par Garibaldi, et dans les provinces du sud et du nord, ils ne l'ont pas été dans les provinces annexées plus tard, comme Venise et les États Pontificaux. C'est à cause de cela que le décret est resté lettre morte ; car il était impossible d'interdire à un Jésuite le séjour de Naples ou de Turin, alors qu'il lui était loisible de vivre à Rome et à Venise.

— Les congrégations religieuses ont été supprimées et leurs biens incamerés par l'État. Les lois ont eu leur plein effet. Mais si elles refusent la personnalité juridique aux associations

religieuses, elles n'en ont pas le droit. C'est une violation de fait. Et là e

— A l'objection que fraudes pieuses que le ministre répondait qu'aux héritiers seuls d'ir testament. Supposons son bien, le donne Chiesa n'attaque point nement à le faire.

— Mais la propriété et il fallait par a répliqué nettement, lument, dit-il, c'est qu'une loi *exclusivement* se tournant vers la g désirait, une loi, mai posséder à toutes les Chambre, ni l'extrême oreille ; ce qui fait q un plein succès. Et prend 450 membres 226 députés, dont contre le gouvernem

— Parmi les orateurs, faisait ses déb hérétique, a parlé c puis contre le pouva aidat le mouvement ministre lui a très i publique sera mûr veut dire en Italie d

religieuses, elles n'en défendent point l'existence comme associations de fait. Et là est vraiment le nœud de la question.

— A l'objection que ces instituts héritent par fidéi-commis, fraudes pieuses que le gouvernement a le droit d'empêcher, le ministre répondait que, d'après le droit italien, il appartenait aux héritiers seuls d'intenter une action en revendication de testament. Supposons qu'un parent de M. Chiesa, le privant de son bien, le donne à l'association Giuseppe Mazzini. Si M. Chiesa n'attaque point le testament, ce ne sera pas au gouvernement à le faire.

— Mais la propriété des corps religieux était trop considérable et il fallait par conséquent la supprimer. Ici, le ministre a répliqué nettement et clairement : « Ce que je conteste absolument, dit-il, c'est que le gouvernement doive penser à faire une loi *exclusivement* contre les congrégations religieuses ». Et se tournant vers la gauche, il s'engageait à présenter, si on le désirait, une loi, mais d'ordre général et limitant le droit de posséder à toutes les associations religieuses et autres. Ni la Chambre, ni l'extrême gauche ne voulait entendre de cette oreille ; ce qui fait que le ministre a obtenu par cette pointe un plein succès. Et on l'a bien vu au vote. La Chambre comprend 450 membres, mais il n'y avait alors de présents que 226 députés, dont 53, c'est-à-dire l'extrême gauche, votèrent contre le gouvernement, et 169 appuyèrent ses déclarations.

— Parmi les orateurs, don Romolo Murri, prêtre excommunié, faisait ses débuts. Ce schismatique, qui est au fond un hérétique, a parlé contre les congrégations religieuses d'abord, puis contre le pouvoir temporel, et a enfin demandé que l'Etat aidât le mouvement de régénération des catholiques. Mais le ministre lui a très à propos répondu que lorsque la conscience publique sera mûre pour une politique de séparation (ce qui veut dire en Italie de persécution, vu que l'Eglise est totalement

séparée de l'Etat), le gouvernement et le parlement ne pourront être que l'écho fidèle de cette conscience. « Et je crois, ajoutait-il, que ce jour viendra bientôt... quand l'honorable Murri aura avec lui la majorité des catholiques ». Toute la Chambre éclata de rire à cette fine répartie qui finissait la discussion avec le prêtre anticlérical et excommunié !

— Telle est, en quelques mots, la physionomie de cette séance qui restera dans les annales de la Chambre italienne. Elle s'est prononcée pour la liberté. Et c'est si rare aujourd'hui dans nos pays latins, que les catholiques doivent lui en être reconnaissants. Pourvu que cela dure ?

DON ALESSANDRO.

## ORDINATIONS

**L**E dimanche, 20 juin, dans une chapelle de la cathédrale Sa Grandeur Mgr Zotique Racicot, évêque de Poggia, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, a fait l'ordination suivante :

### Minorés

*Pour la Compagnie de Jésus : RR. F.-X. Bellavance et G. Label.*

Le mardi, 29 juin, dans la même chapelle, Sa Grandeur Mgr Z. Racicot a fait les ordinations suivantes :

### Sous-diacres

*Pour le diocèse de Montréal : M. E. Binette ;*

*Pour le diocèse de Chatham : M. D. Robichaud.*

### Diacres

*Pour le diocèse de Montréal : M. A. Deschènes ;*

*Pour le diocèse d'Ottawa : M. J. St-André.*

### Prêtres

*Pour le diocèse de Montréal : MM. F. Dubois, E. Lambert, H. Vermette, L. Verschelden ;*

*Pour la Congrégation de Sainte Croix : R. P. E. Daoust.*

## A PROPOS

*Nous publions avec plaisir ce que vous nous communiquez.*

**Q**UES quelques confrères qui ont demandé à Graduel Vat de renseignements sur

Ces éditions peuvent être des éditions qui ne présentent pas de difficultés avec la notation plain-chant et la notation musicale.

Les livres en notation sortis des presses vat-riennes, nous semble d'une bibliothèque de chant grégorien, et la notation, en effet, ne les divisions élémentaires, rythme bien défini, sûr, il faut renoncer à vouloir arriver vite à débarrasser attendent l'adopter. Souvent, groupe, ne sachant ternaires, le résoudre un rythme ternaire, de sa dernière note les deux notes de contraire ne double résoudre point ces pour représenter le

## A PROPOS DE L'ÉDITION VATICANE

*Nous publions avec plaisir l'article ci-dessous, qu'on a bien voulu nous communiquer.*

**C**ES quelques notes sont destinées à ceux de nos confrères qui, désireux de se procurer le nouveau Graduel Vatican ne l'ont pas encore fait, faute de renseignements sur le mérite des éditions déjà parues.

Ces éditions peuvent se ramener à deux groupes : les éditions qui ne présentent aucun signe rythmique, et celles qui en sont pourvues, ces dernières s'offrant soit avec la notation plain-chantale traditionnelle, soit avec la notation musicale moderne.

Les livres en notation neumatique pure, exemplaires sortis des presses vaticanes et leurs reproductions rigoureuses, nous semblent plus à leur place sur les rayons d'une bibliothèque d'amateur qu'entre les mains d'un chanteur grégorien, surtout d'un novice en cet art. Cette notation, en effet, ne suffit pas par elle-même à exprimer les divisions élémentaires du rythme ; et comme sans un rythme bien défini, il n'y a pas d'exécution facile et sûre, il faut renoncer à cette notation insuffisante si l'on veut arriver vite à de bons résultats pratiques. Bien des embarras attendent celui qui aura eu l'imprudence de l'adopter. Souvent, il se trouvera arrêté en face d'un groupe, ne sachant pas en quels rythmes, binaires ou ternaires, le résoudre. Ce groupe de trois notes forme-t-il un rythme ternaire, ou seulement un binaire avec renvoi de sa dernière note au groupe suivant ? Doit-on doubler les deux notes de ce podatus ou de cette clivis, ou au contraire ne doubler que la dernière ? Et la notation ne résoudra point ces difficultés, car excellente d'ailleurs pour représenter les groupes pris en eux-mêmes, isolé-

ment ne pourront  
e crois, ajoutait-  
rable Murri aura  
Chambre éclata  
discussion avec le

ie de cette séance  
re italienne. Elle  
aujourd'hui dans  
ui en être recon-

ON ALESSANDRO.

e de la cathédrale  
évêque de Pogli,  
a fait l'ordination

avance et G. Lebel.

nelle, Sa Grandeur  
es :

aud.

nes ;

ois, E. Lambert, H.

P. E. Daoust.

ment, elle se montre insuffisante dès qu'il s'agit d'exprimer les rapports qui les lient entre eux pour en faire des propositions et des phrases mélodiques. Elle proclame la nécessité de signes spéciaux, qui suppléent à son insuffisance, précisent les détails du rythme et assurent la marche de l'exécutant : ce sont les signes rythmiques dont nous allons maintenant parler.

Gardons-nous, toutefois, de croire que toutes les éditions rythmiques soient bonnes et que nous puissions donner notre confiance à la première venue. Elles peuvent être très différentes d'inspiration et de mérite. Certains interprètes, trop personnels, mettront au jour des éditions de fantaisie et sans valeur. D'autres, obéissant à des préoccupations moins esthétiques, s'appliqueront à défigurer le travail de leurs devanciers, et ce, pour réaliser leurs petits profits sans éveiller les rigueurs de la justice. Il y aura bien aussi quelques travailleurs consciencieux, mais qui ne disposeront que d'un nombre restreint de documents et feront œuvre nécessairement incomplète.

Heureusement que nous ne sommes pas réduits à ces seuls-là, et que nous avons dans les Pères Bénédictins de Solesmes les éditeurs à qui rien ne manque pour faire œuvre savante et pratique, et que nous pouvons nous procurer l'édition, rythmée par eux, de Desclée, de Tournai. Ces initiateurs du magnifique mouvement que nous voyons s'épanouir sous nos yeux, sont demeurés sans rivaux dans tout ce qui regarde le chant grégorien ; et personne ne songe à se comparer à eux pour l'étendue de la documentation, le nombre et la qualité des travailleurs, les loisirs de l'étude et pour cette pratique quotidienne du chant qui, en même temps qu'elle affine leur sens musical, leur fournit le moyen de contrôler, chaque jour, le bien fondé de leurs théories.

Leurs éditions rythmiques sont dignes d'eux. Grâce à de légers traits verticaux, adroitement placés sous les

notes, le rythme est précisé, les notes à l'aide de points significatifs n'ont pas échappé aux éditeurs ; ceux-là, affectent la largeur dans l'exécution et sont recommandables.

nous permettons de choisir et au choix de nos clients.

Ils la prendront, elle ou en notation élémentaire dont ils d'ailleurs équivalent.

Nous donnons en Desclée, avec la mention rythmée, si peuvent rivaliser avec (1).

(1) *Graduale Romanum* toile, 7 fr. 50.

*Graduale Romanum* ment.

*Liber Usualis*, (par broché, 3 fr. (Sous pre

*Kyriale complet et r* ché, 0 fr. 65 ; toile, 1 fr.

*Abrégé du Kyriale* : cartonné, 0 fr. 55.

DESCLÉE, Tournai (



notes, le rythme est indiqué avec la plus minutieuse précision, les notes à doubler dans l'exécution sont suivies de points significatifs ; le souci même des nuances n'a pas échappé aux éditeurs, et de petits traits, horizontaux ceux-là, affectent la note ou le groupe qui doit offrir plus de largeur dans l'exécution. Bref, cette édition est bonne et recommandable de tous points, c'est celle que nous nous permettons de signaler spécialement à l'attention et au choix de nos confrères.

Ils la prendront, en notation plain-chantale traditionnelle ou en notation musicale suivant leur goût, ou les éléments dont ils disposent. Les deux versions sont d'ailleurs équivalentes et peuvent être employées simultanément.

Nous donnons en note un extrait du catalogue de Desclée, avec la mention des prix. On verra que ses éditions rythmées, si supérieures aux autres par ailleurs, peuvent rivaliser avec elles sur la question du bon marché (1).

J. LOUIS.

(1) *Graduale Romanum*, édition rythmée, broché, 5 fr. 50, relié toile, 7 fr. 50.

*Graduale Romanum*, édition musicale, pour paraître prochainement.

*Liber Usualis*, (paroissien) notation neumatique ou musicale, broché, 3 fr. (Sous presse).

*Kyriale complet et rythmé*, édition neumatique ou musicale, broché, 0 fr. 65 ; toile, 1 fr. 15.

*Abrégé du Kyriale rythmé* (neumatique ou musicale) broché, 0 fr. 30, cartonné, 0 fr. 55.

DESCLÉE, Tournai (Belgique).

## INFORMATIONS RELIGIEUSES

**P**AR lettre apostolique du 18 septembre 1908, le Saint-Père Pie X a élevé au rit double, pour l'Église universelle, la fête de saint Paulin, évêque de Nole, qui se célébrait jusqu'à présent sous le rit simple, et a fixé sa fête au 22 juin.

Né à Bordeaux d'une famille illustre, en 353, Paulin eut pour maître le célèbre poète Ausone et devint lui-même un orateur et un poète distingué. Elevé à la dignité de sénateur, puis de consul, en 378, il fut chargé d'administrer la Campagne et s'établit à Nole, où les miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Félix le déterminèrent à professer la religion chrétienne. Dans un voyage en Gaule, il fut guéri d'une ophtalmie par saint Martin de Tours, et se fit baptiser par saint Delphin, évêque de Bordeaux. Vendant alors ses biens pour pratiquer la pauvreté absolue, il se sépara de son épouse, la vertueuse Thérasia, et se rendit en Espagne, à Barcelone, où le peuple obtint, malgré sa résistance, qu'il fût ordonné prêtre. De retour à Nole, il y mena la vie religieuse, et ses éminentes vertus ne tardèrent pas à le faire élire évêque en 409. Il y mourut en 431, un an après saint Augustin, dont il était l'ami.

Son corps fut inhumé à Nole, puis au temps des Lombards, transféré à Bénévent. Sous l'empereur Othon III, il fut apporté à Rome, dans l'église saint Barthélemy. Sur le désir de tous les évêques des Deux-Siciles, Pie X vient de permettre que ces précieuses reliques soient de nouveau transférées à Nole, et c'est à cette occasion qu'il a élevé au rit double la fête de ce saint évêque.

— Chaque année, au lundi qui est ou qui suit le 3 mai, la ville de Bruges remémore en un magnifique cortège la trans-

lation du Saint Sang, qu  
Thierry d'Alsace, en 1427

C'est l'occasion d'une s  
tous les Brugeois accom  
rinage en l'honneur d  
seuls à le faire ; et les  
35,000 le nombre des ét  
par le chemin de fer, n

— Le T. R. P. Pros  
vicaire custodial de la  
gardien de Nazareth, a  
fructueuses au sujet de  
Palestine. Un long séj  
connaissances, favoris  
heureux résultat, en ar  
Actuellement, le R. Pè  
mis à jour des pierr  
conservées, venant des  
placement de la maison  
des religieux, il a tr  
l'église, comme au Sai  
dégageant ce monum  
peut-être à l'église cor  
vieux mur assez gross  
oriental de la deme  
Casa. Les fouilles se  
ront peut-être fournis  
pour éclairer et term  
quelques années, au

lation du Saint Sang, qui lui fut rapporté de Jérusalem par Thiéry d'Alsace, en 1427.

C'est l'occasion d'une solennité de huit jours pendant lesquels tous les Brugeois accomplissent l'*ommeegang*, leur grand pèlerinage en l'honneur du précieux sang. Ils ne sont point les seuls à le faire ; et les calculs du 3 mai dernier chiffrent à 35,000 le nombre des étrangers allés à Bruges en ce seul jour par le chemin de fer, non compris les vicinaux.

— Le T. R. P. Prosper-Marie Viaud, de Marennes, ancien vicaire custodial de la custodie franciscaine de Terre-Sainte et gardien de Nazareth, a déjà fait des études et des recherches fructueuses au sujet des antiquités et des sanctuaires de la Palestine. Un long séjour dans ce pays lui a fait acquérir des connaissances, favorisant ses études, qui ont toujours eu un heureux résultat, en amenant quelque découverte intéressante. Actuellement, le R. Père fait à Nazareth des fouilles qui ont mis à jour des pierres et des sculptures, très belles et bien conservées, venant des anciennes églises construites sur l'emplacement de la maison de la très Sainte Vierge. Sous le chœur des religieux, il a trouvé le monument qui s'élevait dans l'église, comme au Saint-Sépulcre, au-dessus de la grotte. En dégageant ce monument, qui paraît très ancien et remonte peut-être à l'église construite au IVe siècle, on a trouvé un vieux mur assez grossier, qui correspondrait très bien au mur oriental de la demeure de la Sainte Famille et de la Sancta Casa. Les fouilles se continuent, et les résultats donnés pourront peut-être fournir des lumières et amener des conclusions pour éclairer et terminer les discussions survenues, depuis quelques années, au sujet de la Sancta Casa de Lorette.

1908, le Saint-  
ur l'Église uni-  
ue de Nole, qui  
et a fixé sa fête

Paulin eut pour  
ême un orateur  
énateur, puis de  
a Campagnie et  
t au tombeau de  
gion chrétienne  
ophtalmie par  
r saint Delphin,  
pour pratiquer  
use, la vertueuse  
e, où le peuple  
prêtre. De retour  
inentes vertus ne  
Il y mourut en  
l'ami.

s des Lombards,  
III, il fut apporté  
le désir de tous  
permettre que ces  
férées à Nole, et  
ble la fête de ce

si suit le 3 mai, la  
cortège la trans-

## APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois de juillet 1909  
approuvée et bénie par Pie X

### LES SOUVERAINS ET HOMMES D'ÉTAT

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que ceux qui gouvernent les peuples s'inspirent des principes de la foi.

*Résolution apostolique* : Je m'affirmerai chrétien dans mes relations politiques et sociales.

### AUX PRIERES

Sœur Saint-Anthelme, née Marie-Albina Daignault, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Jean-Népomucène, née Marie-Elisabeth-Malvina Gendron, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Joseph, née Emélie Desautels, religieuse de chœur, des Religieuses-Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

M. Duclos, décédé à Notre-Dame-de-Grâce.

Mme Ernest Marceau, décédée à Montréal.

## CALENDRIER PERPETUEL

### FÊTES O

#### Dimanche de la soie:

Les indulgences accordées par le Pape Paul (le 29 juin) et reprises en ce jour, mais le dimanche suivant la fête.

Ces indulgences ont :

#### Première Précieuse

Confrérie du précieux (1 vêpres) et prière.

Confrérie du Cœur (1 visite) et prière.

#### Dimanche Anniversaire d'un

Œuvre des tabernacles (1 visite) et prière à l'église.

#### Troisième

Tout fidèle qui fait partie d'une  
Rédemptoristes : con

EXTRAIT D'UN  
CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

JUILLET

FÊTES OU ÉPOQUES MOBILES

**Dimanche de la solennité des saints PIERRE et PAUL**

Les indulgences accordées pour la fête des saints Pierre et Paul (le 29 juin) et indiquées à cette date, ne se gagnent pas en ce jour, mais le dimanche où l'on en fait la solennité, le dimanche suivant la fête.

Ces indulgences ont été indiquées à la p. 381, du No 24.

**Premier dimanche de juillet.**

**Précieux Sang de N. S. J.-C.**

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (1 vêpres) *et prière.*

Confrérie du Cœur agonisant de Jésus : *confession, communion, visite et prière.*

**Dimanche après le 13 juillet.**

**Anniversaire d'un miracle eucharistique à Bruxelles**  
(Belgique)

Œuvre des tabernacles (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière à l'église Notre-Dame-de-Pitié.*

**Troisième dimanche de juillet**

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Rédemptoristes : *confession et communion.*

**Dernier dimanche de juillet**

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

**Dimanche de la solennité de sainte ANNE**

Les indulgences accordées pour la fête de sainte Anne (le 26 juillet) et indiquées à cette date, ne se gagnent pas en ce jour, mais le dimanche où l'on en fait la solennité, le dimanche précédent ou suivant la fête.

**FÊTES FIXES****2. — Visitation de la sainte Vierge**

Confrérie du saint Rosaire : 1<sup>o</sup> *confession, communion, visite et prière pendant l'octave (du 2 au 9) ; 2<sup>o</sup> confession, communion et assistance à la procession pendant l'octave (du 2 au 9).*

Association du Rosaire vivant : *confession, communion, visite et prière.*

Confrérie de N.-D. Auxiliatrice : *confession et communion ; visite et prière à l'église Bon-Secours (à Montréal).*

Tertiaires dominicains : *confession et communion ; visite et prière à l'église de l'ordre ou de la fraternité.*

Tout fidèle qui visite une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion (1).*

Tout fidèle qui fait visite et prière dans une église de Rédemptoristes : *confession et communion.*

7. — { **S. Michel des Saints (fixé du 5)**  
 { **S. Laurent de Brindes, C. capuc.**

Scapulaire de la sainte Trinité : *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie ou paroissiale.*

(1) Là où il n'y a pas d'église de Carmes ou de Carmélites, les confrères du scapulaire du Carmel (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église où est établie la confrérie, ou si elle est distante de plus d'un mille, l'église paroissiale.

Tertiaires franciscain  
l'église de la fraternité.

**8. — Ste Elisabe**

Tertiaires franciscain  
l'église de la fraternité.

9. — { **Ss. Nicolas Pie**  
 { **martyrs**  
 { **Ss. Jean et co**  
 { **dominic**

Tout fidèle qui fait v  
ciscains : *confession et c*

Tertiaires dominicain  
prière à l'église de l'ord

Tout fidèle qui fait v  
nicains : *confession et c*

**12. — 2e anniv**  
(ci

Confrérie du saint  
*communion, prière et a*  
défunts dans une églis

Confrérie du saint F  
*assistance à l'office o*  
de Dominicains.

Tertiaires dominic  
*assistance à l'office o*  
de Dominicains.

(2) Là où il n'y a pas d  
autres fidèles) peuvent ga

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite à l'église de la fraternité.*

**8. — Ste Elisabeth de Portugal, Vve francisc.**

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite à l'église de la fraternité.*

9. — { **Ss. Nicolas Pick et comp. de Gorcum (Hollande), martyrs francisc.**  
**Ss. Jean et comp. de Gorcum (Hollande), martyrs dominic.**

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (2).

Tertiaires dominicains : *confession et communion ; visite et prière à l'église de l'ordre ou de la confraternité.*

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Dominicains : *confession et communion.*

**12. — 2e anniversaire dominic. des défunts (cimetière dominic.)**

Confrérie du saint nom (de Dieu ou) de Jésus : *confession, communion, prière et assistance à l'office ou à la messe des défunts dans une église de Dominicains.*

Confrérie du saint Rosaire : *confession, communion, prière et assistance à l'office ou à la messe des défunts dans une église de Dominicains.*

Tertiaires dominicains : *confession, communion, prière et assistance à l'office ou à la messe des défunts dans une église de Dominicains.*

(2) Là où il n'y a pas d'église de Franciscains, les tertiaires (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.

14. — { **S. Bonaventure, Ev. C. D. francisc.**  
**Annivers. du couronnement de la statue de**  
**S. Joseph à Beauvais (France)**

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite à l'église de la fraternité.*

Tout fidèle qui fait *visite et prière dans une église de Franciscains : confession et communion (2).*

Confrérie de saint Joseph (Beauvais) ; *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie.*

**16. — Notre-Dame du Carmel**

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite (1 vêpres) et prière.*

Association du Rosaire vivant : *confession, communion, visite et prière.*

Scapulaire du Carmel : 1o *confession, communion et prière (une seule fois, le 16 ou un dimanche selon l'usage) ; 2o le 16, chaque fois toties quoties qu'on fait visite et prière à l'église de la confrérie : confession et communion.*

Tout fidèle qui fait *visite et prière : 1o le 16, chaque fois toties quoties : confession et communion ; 2o (une seule fois) un des autres jours de l'octave (du 17 au 23).*

**18. — S. Camille de Lellis, Conf.**

Confrérie du Cœur agonisant de Jésus : *confession, communion, visite et prière.*

J. S.

(A suivre).